

Le risque industriel

Les principales consignes de sécurité du risque industriel



abritez-vous,
fermez portes,
fenêtres,
ventilations



fermez toutes les
ouvertures vers
l'extérieur



**écoutez
la radio**



n'allez pas
chercher vos
enfants
à l'école



ne fumez-pas



libérez les lignes
pour les secours

Définition du risque

Un **risque industriel** majeur est lié à un événement accidentel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux employés au sein d'un site industriel. Il peut entraîner des conséquences immédiates graves pour les personnels, les riverains, les biens ou l'environnement.

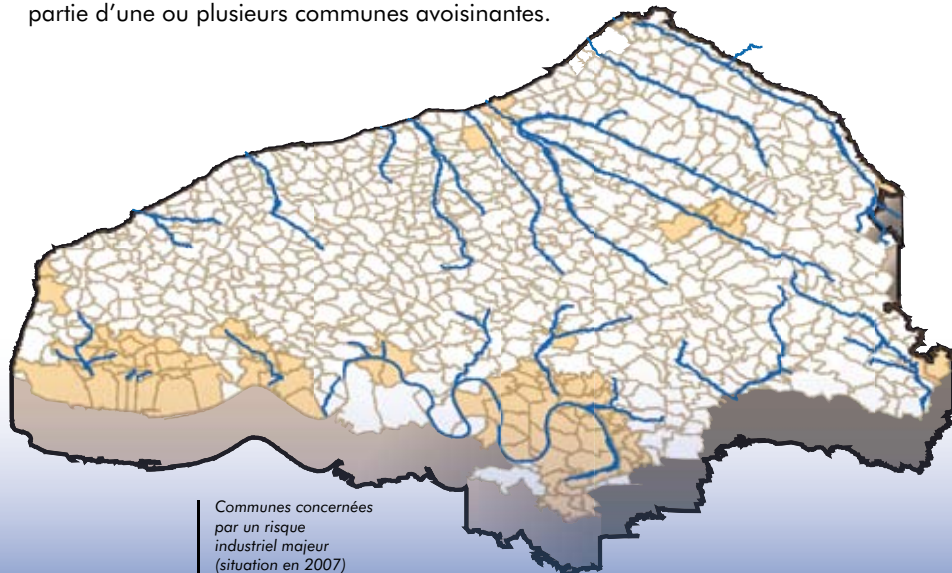
Les **principales manifestations du risque industriel** sont :

- **l'incendie** de produits inflammables dont les effets de brûlure peuvent se trouver aggravés par des problèmes d'asphyxie liés à l'émission de fumées toxiques : effets thermiques,
- **l'explosion** de mélanges accidentels particulièrement réactifs dont les effets peuvent être à la fois thermiques (brûlures) mais aussi mécaniques du fait de l'onde de choc et de la projection d'objets solides : effets de surpression,
- **l'émission** puis la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux toxiques en cas d'inhalation, ingestion ou contact cutané : effets toxiques.

Le risque en Seine-Maritime

En Seine-Maritime, l'industrie est caractérisée par l'importance de son secteur d'activités chimiques et pétrolières, plaçant ainsi le département au premier rang national pour le nombre d'établissements classés SEVESO.

Les sites industriels les plus importants sont situés, pour la grande majorité d'entre eux, le long de la Seine. Les effets d'un accident majeur dans un de ces sites peuvent atteindre tout ou partie d'une ou plusieurs communes avoisinantes.



Communes concernées
par un risque
industriel majeur
(situation en 2007)

La prévention

Une réglementation européenne dite **SEVESO** est imposée aux établissements dont l'activité présente un risque industriel majeur. En fonction des quantités de substances dangereuses et des seuils réglementaires, l'établissement est classé SEVESO **seuil haut** ou **seuil bas**.

L'exploitation des établissements concernés est conditionnée à **la délivrance d'une autorisation** et fait l'objet d'une réglementation rigoureuse (études de dangers, contrôles réguliers de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement DRIRE, programme de réduction des risques à la source, plans de prévention des risques technologiques...).

Des plans de secours sont élaborés par les industriels et le préfet afin d'organiser préalablement les mesures d'urgence nécessaires :

- **le plan d'opération interne** (POI), réalisé par l'exploitant, prévoit l'organisation de la sécurité des personnels, du site industriel et la lutte contre tout incident ou accident interne à l'établissement,
- **le plan particulier d'intervention** (PPI) prévoit l'organisation des secours publics lorsque l'accident est susceptible d'avoir des répercussions à l'extérieur du site industriel. Le PPI est élaboré par le préfet en concertation avec les services spécialisés, l'industriel et les maires concernés.

Chaque entreprise SEVESO seuil haut est munie d'une sirène d'alerte.

Des essais de ces sirènes et de celles implantées dans la plupart des communes sont effectués sur l'ensemble du département le **1^{er} mercredi de chaque mois à 12h00**.



Début de l'alerte :

Signal de trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un intervalle de 5 secondes.

Le son est montant et descendant.



Fin de l'alerte :

Signal continu de 30 secondes